



## PREFECTURE DE LA REGION GUADELOUPE

Direction de l'Agriculture,  
de l'Alimentation et de la Forêt

### COMMISSION REGIONALE DE LA FORÊT ET DES PRODUITS FORESTIERS (CRFPF)

Suite à consultation écrite du 11 juin 2015

#### Compte rendu

##### Structures et personnalités consultées :

Association Conseil en Environnement et en Développement Durable <felix.lurel@wanadoo.fr>, ADEME Jérôme ROCH <jerome.roch@ademe.fr>, <ademe.guadeloupe@ademe.fr>, Agce 50 pas <m.rochbergopsom@ag50pas-guadeloupe.fr>, <melanie.arnaudies@ag50pas-guadeloupe.fr>, Association des maires <asso.maires.de.guadeloupe@wanadoo.fr>, Association Verte Vallée <g.berry@orange.fr>, <assvertevallee@wanadoo.fr>, Caraïbes Environnement <carenv@environet.fr>, CAUE <caue971@wanadoo.fr>, Arsène FARAUX <faraux.a@caue971.org>, CBIG <administration@cbig.fr>, CELRL - Alain PIBOT <a.pibot@conservatoire-du-littoral.fr>, CD <claudemagen@cg971.fr>, <Raymond.SONOR@cg971.fr>, <eloise.ingadassamy@cg971.fr>, CGRP <cgrp971@orange.fr>, Chb Agri <sellin.p@guadeloupe.chambagri.fr>, <pedurand.j@guadeloupe.chambagri.fr>, CCI <contacts@cci-pap.org>, Sylvine NEMORIN <s.nemorin@guadeloupe.cci.fr>, Chb Mét <sgstc@cmguadeloupe.org>, CR <denis.celeste@cr-guadeloupe.fr>, <andre.bon@cr-guadeloupe.fr>, Marie-Ange Jetil DAAF <vincent.faucher@agriculture.gouv.fr>, <pascal.gbikpi@agriculture.gouv.fr>, DEAL <daniel.nicolas@developpement-durable.gouv.fr>, Jérôme BLANCHET DIECTTE <ludovic.degaillande@dieccte.gouv.fr>, Association Ecolambda <a.ecolambda@orange.fr>, EPLEFPA <jean.monfort@educagri.fr>, Fédération de chasse <federation-de-chasse-gpe@wanadoo.fr>, Fédération des Très Petite Entreprises <c.abela@pointe-a-pitre.cci.fr>, Groupe Nesmond <guillaume.vivies@nesmond.fr>, ONF <evariste.nicoletis@onf.fr>, <fabrice.sin@onf.fr>, PNG <maurice.anselme@guadeloupe-parcnational.fr>, <mylene.musquet@guadeloupe-parcnational.fr>, préfecture Jacques BILLANT, <daniel.laroche@guadeloupe.pref.gouv.fr>, SAFER <safergpe@safer-guadeloupe.com>, Syndicat des Propriétaires Forestiers Privés <syndicat-971@foretpriveefrancaise.com>, UAG <alain.rousteau@univ-ag.fr>, URAPEG <couvin.pauline@wanadoo.fr>, Vivre en bois <guadeloupe@vivreenbois.com>, Xylofinance <xylofinancedg@wanadoo.fr>.

## **Message transmis par voie électronique le 11 juin 2015 :**

*En votre qualité de membre de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPPF), votre avis est sollicité sur la Directive Régionale d'Aménagement (DRA) et sur le Schéma Régional d'Aménagement (SRA) en application de l'article D122-5 du code forestier.*

*La DRA précise les objectifs et la stratégie de gestion durable des bois et forêts qui appartiennent à l'Etat.*

*Le SRA comprend les éléments d'analyse, les critères de décision et les recommandations techniques communs aux bois et forêts qui appartiennent aux collectivités.*

*Ces documents ayant été présentés pour informations lors de la CRFPPF du 6 mars 2015 (compte-rendu ci-joint) et compte-tenu du délai de réponse (3 mois en vertu de l'article D122-5 du code forestier), il est proposé de faire une simple consultation écrite de la CRFPPF.*

*Aussi, je vous invite à prendre connaissance des documents téléchargeables à partir du lien indiqué ci-dessous et de me faire part de vos éventuelles remarques avant le 26 juin 2015 : [ftp://daaf971\\_starf:URGt2LwZ@ftp.agriculture.gouv.fr](ftp://daaf971_starf:URGt2LwZ@ftp.agriculture.gouv.fr).*

Remarques relative au compte-rendu de la CRFPPF du 6 mars 2015 : M. Rousteau de l'UAG a apporté par courriel du 14 juillet 2015 des précisions relatives aux surfaces défrichées sous forme d'un courrier annexé au présent compte-rendu.

## **Avis exprimés sur le projet de Directive et Schéma Régionaux d'Aménagement**

Avis du Parc National de la Guadeloupe (courriel du 29 juin 2015) :

- *le changement d'appellation de la FDD et la FD ne se retrouve pas dans les cartes et certaines annexes (faire le lien dans la table des abréviations)*
- *il y a quelques incohérences sur les surfaces en cœur de parc (par exemple sur la même page 11 d'abord 16 350 ha puis 16500 ha)*

*Prendre en compte les prescriptions du Conseil Scientifique du Parc reprises par le Conseil d'Administration et plus particulièrement les suivantes :*

- *page 29 : § 1.3.2.1 : l'emploi de tuf calcaire dans le massif de la Basse-Terre est un non-sens écologique est contribue probablement à la dissémination de la fourmi manioc. Il doit être proscrit en cœur et des solutions alternatives sont à trouver dans le reste de la FDD.*
- *page 30 : § 1.3.3.2 : préciser que la culture de madère est plus destructrice pour la forêt que les autres cultures citées. Nécessité de mettre au point une stratégie d'occupation pour toutes les activités agricoles et d'élevage en DPLM avec le CDL et les autres partenaires.*
- *page 31 : 1.3.3.4 : le CS préconise une position plus tranchée sur la perspective de développement de fermes photovoltaïques en forêt publique (à proscrire également).*
- *page 61 : § 2.2.2.3 : les parcelles de FDL en cœur de parc doivent être rajoutées dans le tableau.*
- *page 85 : § 3.7.2 mentionner le projet de réserve intégrale en FDD.*

Avis du Conseil Départemental (courriel du 25 septembre 2015) :

*Le Département, saisi en sa qualité de membre de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPF) a été sollicité sur la Directive Régionale d'Aménagement (DRA) et sur le Schéma Régional d'Aménagement (SRA) en application de l'article D122-5 du code forestier.*

*Je vous informe que la Commission Environnement, Énergie et Gestion et risques majeurs de la Collectivité, réunie le 7 septembre, a émis un avis favorable sur cette affaire.*

### **Conclusion :**

La CRFPF consultée par écrit à compter du 11 juin 2016 émet un **avis favorable** sur le projet de Directive et Schéma Régionaux d'Aménagement présenté par l'ONF **avec les réserves ci-dessous** :

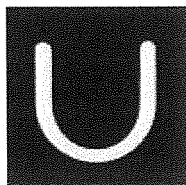
- le changement d'appellation de la FDD et la FD ne se retrouve pas dans les cartes et certaines annexes (faire le lien dans la table des abréviations)
- il y a quelques incohérences sur les surfaces en cœur de parc (par exemple sur la même page 11 d'abord 16 350 ha puis 16500 ha)

Prendre en compte les prescriptions du Conseil Scientifique du Parc National de la Guadeloupe reprises par le Conseil d'Administration et plus particulièrement les suivantes :

- page 29 : § 1.3.2.1 : l'emploi de tuf calcaire dans le massif de la Basse-Terre est un non-sens écologique est contribue probablement à la dissémination de la fourmi manioc. Il doit être proscrit en cœur et des solutions alternatives sont à trouver dans le reste de la FDD.
- page 30 : § 1.3.3.2 : préciser que la culture de madère est plus destructrice pour la forêt que les autres cultures citées. Nécessité de mettre au point une stratégie d'occupation pour toutes les activités agricoles et d'élevage en DPLM avec le CDL et les autres partenaires.
- page 31 : 1.3.3.4 : le CS préconise une position plus tranchée sur la perspective de développement de fermes photovoltaïques en forêt publique (à proscrire également).
- page 61 : § 2.2.2.3 : les parcelles de FDL en cœur de parc doivent être rajoutées dans le tableau.
- page 85 : § 3.7.2 mentionner le projet de réserve intégrale en FDD.

P / Le directeur de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
par intérim  
Le Directeur Adjoint de l'Alimentation  
de l'Agriculture et de la Forêt de la Guadeloupe

  
Poi KERMORGANT  
Poi KERMORGANT



Alan Rousteau  
 Docteur d'Etat  
 Maître de conférences  
 Laboratoire de biologie et de physiologie végétales  
 UFR des sciences exactes et naturelles  
 Université des Antilles  
 97159 Pointe-à-Pitre cedex

Monsieur Thierry Jacquier

*Chef de service*

*Service des territoires ruraux,  
 agricoles et forestiers, Direction de  
 l'alimentation, de l'agriculture et de  
 la forêt de Guadeloupe*

Monsieur,

Vous avez transmis aux membres de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers, un compte-rendu relatif à la réunion du 6 mars 2015.

Dans ce document vous insérez un « complément d'information fournies par la DAAF » où vous affirmez que la déforestation « se situe depuis 1988 entre 70 et 80 ha/an » (paragraphe en italique, p.5 du compte-rendu). Vous soulignez par ailleurs le sérieux du « diagnostic forestier » réalisé par l'IGN et sur ce point, étant membre du comité de pilotage dudit diagnostic, je me permets de confirmer vigoureusement votre avis. Vous observerez toutefois que le diagnostic forestier ne soutient pas les estimations de 70 à 80 ha/an. Les données publiées par la FAO et qui m'a-t-on dit, émanent de votre ministère de tutelle, ne sont pas compatibles non plus avec ces estimations. Je vous ai déjà communiqué ces données, toutes incluses dans des publications officielles et aisément consultables (voir références ci-dessous), mais je les présente cette fois sous forme d'un tableau plus lisible.

source date publication	Wagner & Ausubel 2007	IFN 2009	IGN 2014 défrichement - recrus	IGN 2014 [à partir de 2012]	Morgébov	FAO 2008 & 2010
1990-2008		536				
1950-1988			121	146		
1959-2002			67	144		
2004-2010			80	150		
1950-2010					159	
1950-2005	215					
2000-2005						200
2006-2010						180

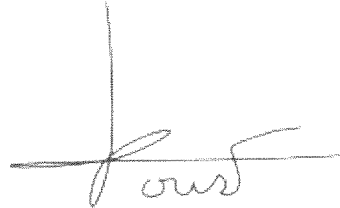
Estimations en hectares par an/ve

N.B. : les données en rouge ne mesurent pas la déforestation mais un bilan déforestation d. h. nat. des recrus.

Je regrette comme vous, que les données publiées soient aussi élevées. Il me semble cependant que certaines estimations (au moins celles de la FAO et celles du diagnostic forestier) devraient figurer dans votre « complément d'information ». Les membres de la CREPF pourraient ainsi se faire une idée de l'incertitude qui affecte la mesure des aires annuellement déforestées.

Veuillez agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Fait à Pointe à Pitre, le 4 juillet 2015



---

Références utilisées pour établir le tableau proposé :

FAO 2015, Global Forest Resources Assessment 2015, FAO Forestry Paper 147, FAO, Rome.

FAO 2010, Global Forest Resources Assessment 2010, FAO Forestry Paper 163, FAO, Rome.

IPN n° 23, 3e trimestre 2009, p.3

IGN 2014, Diagnostic des forêts de la Guadeloupe, Synthèse version 0.5 (synthèse simplifiée version 0.4), IGN Mai 2014, Conseil Général de la Guadeloupe, 39 p.

Mongabay : <http://rainforests.mongabay.com/deforestation/2000/Guadeloupe.htm>

Waggoner & Ausubel 2007, data Forest Resource Assessment, FAO publication 2005

